

Le voile islamique a-t-il sa place dans un palais de justice ?

Cette anecdote du chapeau que raconte Caroline Alamachère, on peut la trouver drôle, mais on peut aussi la trouver terrible.

Procès RL : prison avec sursis et exorbitants dommages et intérêts demandés par les inquisiteurs !

Le procès de Riposte Laïque portera la marque de deux « évènements » très significatifs. Cette après-midi du 3 décembre il fait très froid dans Paris et des femmes, voulant assister à l'audience, se présentent avec un chapeau. Elles sont priées de retirer leur couvre-chef avant d'entrer dans la salle où se déroule le procès. On peut penser que la justice maintient ces rites afin que l'on garde à l'institution et à ceux qui la rendent, le respect, c'est comme cela que je veux envisager la chose, même s'il faisait froid ! Alors pourquoi y a-t-il déjà une femme voilée dans la salle ? Si règle il y a elle doit s'appliquer à tout le monde, le voile n'est-il pas aussi un couvre-chef, de prosélytisme religieux certes, mais couvre-chef quand même ? Si l'on doit se présenter dans une salle d'audience sans chapeau, c'est donc qu'on doit s'y présenter tête nue, non ?

Le deuxième fait est celui de la mise à l'isolement des témoins avant leurs interventions. Tous ont été confinés ensemble pendant 3 heures sauf cette femme voilée. Était-elle

un témoin à qui il fallait faire une faveur particulière ? A-t-elle caché sa qualité de témoin afin de pouvoir assister à l'ensemble du procès ? Elle n'était pas avocate, elle vient témoigner sans avoir réellement le statut de témoin puisqu'elle n'a pas été isolée avec les autres. Est-ce un autre "deux poids deux mesures »-, celui-là semblerait plus grave que le premier. Il serait nécessaire d'éclaircir le statut exact de cette femme dans le procès.

Les policiers et les assesseurs à l'entrée ne font qu'appliquer les ordres. Mais on doit se poser des questions. Notre justice et ses représentants avaient-ils reçu des ordres ? Être stricte sur la « tête nue » mais laisser entrer les voiles ? Réfléchissons à tout cela, notre justice a-t-elle peur d'être accusée de discrimination, mais alors le 3 février que s'est-il passé pour les femmes en chapeau ?

Que penser surtout de tout cela quand on regarde la photo d'un autre procès ?



[L'horreur quotidienne d'enfants d'islamistes au ... – Riposte Laïque](#)

Vous auriez tort de penser qu'il se déroule en Arabie Saoudite ! Ces trois personnes ainsi vêtues sont entrées dans un palais de justice en France. Elle étaient jugées pour maltraitance sur enfants... Deux poids deux mesures... Où va ainsi la République ?

Chantal Crabère